

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue  
Principale, le 24 octobre 2006 à 19h03.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,  
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-  
Trésorière, agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux  
membres du conseil.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de  
convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2006-10-374**

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur  
Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour  
suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. CHAUFFAGE RADIANT : GARAGE AU 289
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 53-2006 VISANT LA  
CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE  
(POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE  
TAXES) À CELUI DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION  
DU QUÉBEC

6. AUTRES ITEMS :

- VENTE DE TUYAUX
- SYSTÈME DE CHAUFFAGE EXISTANT :  
GARAGE AU 289

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SESSION

**4. CHAUFFAGE RADIANT : GARAGE AU 289**

Après discussions, les membres présents du conseil décident de ne pas donner suite à l'idée d'un chauffage radiant. Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, a dû quitter la table des élus. Il est 19h06.

**5. ADOPTION DU REGLEMENT NO 53-2006 VISANT  
LA CREATION D'UN PROGRAMME  
COMPLEMENTAIRE (POUR UNE AIDE  
FINANCIERE OU UN CREDIT DE TAXES) A CELUI  
DE LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN  
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE (POUR UNE AIDE  
FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES) À CELUI DE  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

Je, Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine session, le règlement no 53-2006 visant la création d'un programme complémentaire (pour une aide financière ou un crédit de taxes) à celui de la Société d'Habitation du Québec.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 53-2006**

---

**RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN  
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE (POUR UNE AIDE  
FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES) À CELUI DE  
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

---

**ATTENDU QU'** en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

**ATTENDU QUE** le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 3 octobre 2006;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et il est résolu que le conseil statue et ordonne ce qui suit ;

**ARTICLE 1.** Dans le but de permettre à l'organisme sans but lucratif « Les défis de Saint-Honoré » de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, le présent règlement instaure un programme municipale d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

**ARTICLE 2.** Ce programme permet à la municipalité d'accorder à l'organisme sans but lucratif « Les défis de Saint-Honoré », une aide financière au montant de soixante neuf milles dollars (\$ 69,000) conformément à la résolution numéro 2006-07-203, admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec à titre de contribution du milieu.

**ARTICLE 3.** Dans le cadre du présent programme, la municipalité accorde à l'organisme sans but lucratif « Les défis de Saint-Honoré », un crédit de taxes foncières correspondant à 85% du montant qui serait autrement exigible et ce, pour une période de quinze (15) ans, à titre de contribution du milieu.

**ARTICLE 4.** Dans le but de permettre à l'organisme sans but lucratif « Les défis de Saint-Honoré » de bénéficier du programme « Supplément de loyer » et :

**Considérant** que dans le projet AccèsLogis Québec, deux appartements sont réservés pour des personnes à faible revenu;

**Considérant** que ces personnes ont droit à une aide financière afin de suppléer à un manque de revenu;

**Considérant** que ladite aide financière est assurée à quatre-vingt-dix (90) pour cent par la SHQ et que la municipalité doit assurer le dix (10) pour cent manquant pour les appartements effectivement occupés par des personnes à faible revenu;

**En conséquence**, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accorde le versement du dix (10) pourcent manquant, pour un minimum de 5 ans, en vertu du programme de « Supplément de loyer ».

**ARTICLE 5.** Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la société d'habitation du Québec.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G./Sec.-Trés.

**6. AUTRES ITEMS :**

• **VENTE DE TUYAUX**

**2006-10-375** Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Gérard Tardif et de lui vendre pour la somme de cinq cents dollars deux (2) tuyaux de métal en spirale de trente-six (36) pouces de diamètre par vingt (20) pieds de long.

• **SYSTÈME DE CHAUFFAGE : GARAGE AU 289**

**2006-10-376** **Considérant** les rénovations, en cours, au garage municipal situé au 289 route Shenley Ouest et la nécessité de moderniser le système de chauffage ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de profiter des rénovations du garage pour effectuer la mise à jour du système de chauffage et de, par ce fait, d'autoriser les dépenses nécessaires.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**8. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2006-10-376**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 19h25.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.